

DOSSIER DE PRESSE







SOMMAIRE

| DEROULEMENT PREVISIONNEL DE LA SIGNATURE | р3 |
|--|------|
| PREAMBULE | p 4 |
| CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « Cession de participations détenues par la commune d'Antibes, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la commune de Vallauris au capital de la Société SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT | - F |
| Id Societe SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT | рэ |
| LOI ELAN | р6 |
| CONTENU DU PACTE ENGAGEANT pour la Solidarité Urbaine et le Logement Social | p 7 |
| ZOOM SUR LES ENGAGEMENTS | р8 |
| INFOS CLÉS | р9 |
| ERILIA, ENRACINEE DANS LE TERRITOIRE | p 10 |
| QUESTIONS À FRÉDÉRIC LAVERGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ERILIA | p 11 |
| À PROPOS D'ERILIA | p 13 |
| CONTACTS PRESSE | p 13 |

DÉROULEMENT

PRÉVISIONNEL DE LA SIGNATURE

- 1. Mot d'Accueil de Jean LEONETTI, Président de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et Maire d'Antibes Juan-les-Pins
- 2. Signature et échanges de parapheurs
- 3. Prises de parole
 - Frédéric LAVERGNE, Directeur Général d'Erilia
 - Kevin LUCIANO, Maire de Vallauris Golfe-Juan
 - Sophie NASICA, Présidente de Sophia Antipolis Habitat
 - Jean LEONETTI, Président de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et Maire d'Antibes Juan-les-Pins
- 4. Questions réponses avec la presse.

Les signataires



Jean Leonetti, Président de la CASA et Maire d'Antibes ©Botella



Sophie Nasica, Présidente de Sophia Antipolis Habitat © - crédit libre



Kevin Luciano, Maire de Vallauris Golfe Juan © - crédit libre



Frédéric Lavergne, Directeur Général d'Erilia ©Anne Van Der Stegen

PRÉAMBULE

INVITATION ADRESSÉE À LA PRESSE

La signature du pacte engageant pour la solidarité urbaine et le logement social entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et le bailleur social Erilia, se déroule le mardi 22 décembre 2020 à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Antibes Juan-les-Pins, salle des mariages.

Elle a lieu en présence de **Jean LEONETTI**, Président de la CASA, **Sophie NASICA**, Présidente de Sophia Habitat Logement (SAH), **Kevin LUCIANO**, Maire de Vallauris Golfe-Juan et **Frédéric LAVERGNE**, Directeur Général d'Erilia.

Face au défi de la crise de l'habitat, les Communes d'Antibes Juan-les-Pins et de Vallauris Golfe-Juan ainsi que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ont souhaité répondre aux attentes de leurs concitoyens en matière de logement social et, simultanément, aux exigences de la Loi Elan qui vient organiser la restructuration du secteur HLM.

Situées au cœur de zones tendues, Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ont voulu se doter d'un outil puissant à travers ce Pacte Engageant pour la Solidarité Urbaine et le Logement Social avec la société Erilia.

Ce Pacte Engageant pour la Solidarité Urbaine et le Logement Social se veut une réponse originale et innovante à la crise du logement sur le littoral méditerranéen, par lequel Collectivités et bailleur contractualisent des objectifs sociaux de long terme, s'inscrivant ainsi pleinement dans le cadre des politiques publiques de l'Habitat.

CONTEXTE DE

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La politique du logement et de l'habitat est un élément essentiel pour la qualité de vie de nos concitoyens.

La commune d'Antibes a fondé dès 1973 la Société Anonyme de Construction d'Economie Mixte d'Antibes Juan-Les-Pins, la SACEMA, dans le but de construire et gérer des logements sociaux pour son compte.

Depuis lors, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) qui en a désormais la compétence, et la Commune de Vallauris, dans le cadre d'une fusion avec la SEMIVAL, l'ont rejoint au capital de cette société qui se dénomme désormais Sophia Antipolis Habitat (SAH).

En ce qui concerne son patrimoine, la SAH compte, au 31 décembre 2019, 1 723 logements :

- 1 597 logements PLUS / PLAI / PLS;
- 39 en foyer de jeunes travailleurs (soit 48 lits);
- 16 en logements d'urgence ;
- 71 en résidence sociale.

Elle devrait compter environ 2 000 logements à l'issue des opérations de construction en cours à l'horizon 2022.

La Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite ELAN, a imposé au secteur du logement social une restructuration.

Ainsi, l'article 81, codifié à l'article L481-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitat, prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'obligation pour tout organisme d'habitations à loyer modéré gérant moins de 12 000 logements sociaux d'appartenir à un groupe d'organismes de logement social dépassant ce seuil.

Or, la SAH n'atteint pas le seuil règlementaire imposé, ce qui l'oblige à s'adosser à un groupe plus important.

La loi ne prévoit aucune obligation quant au choix du nouveau « Groupe» appelé à devenir majoritaire, ni ne prévoit de dédommagement pour les Collectivités membres, alors que ces dernières ont contribué, année après année, à la réalisation et à la pérennisation des logements sociaux.

Dans ce contexte, en l'absence de procédure particulière décidée, la filialisation directe ou indirecte se serait traduite par une difficulté, voire une impossibilité, d'influer sur la stratégie de ce « Groupe », que ce soit en termes de production de logements sociaux ou de rénovation du parc existant. Elle se serait également traduite par une perte, au moins partielle, de maitrise des attributions des logements par les élus locaux.

Aussi, les Collectivités ont décidé d'organiser une procédure de consultation ouverte à l'effet de parvenir, avant le 31 décembre 2020, à la cession des actions détenues dans la société, permettant ainsi d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés, à savoir :

- La poursuite de la production de logements sociaux de haute qualité et du bon entretien du parc immobilier ;
- La maitrise de l'attribution des logements ;
- La juste valorisation du patrimoine de la Société.

À ce titre, dans le souci de susciter la meilleure proposition, les Collectivités ont décidé d'organiser une procédure de publicité préalable afin de permettre à tout acquéreur potentiel de tout ou partie des actions de la SAH de se manifester.

C'est en ce sens que les assemblées délibérantes des Collectivités se sont prononcées :

- Par une délibération du 14 septembre 2020 pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis;
- Par une délibération du 25 septembre 2020 pour la Commune d'Antibes Juan-Les-Pins ;
- Par une délibération du 29 septembre 2020 pour la Commune de Vallauris Golfe-Juan.

Dans ce cadre, la procédure de consultation transparente et concurrentielle s'est déroulée de la manière suivante :

- Remise de la première offre de six candidats aux Collectivités le 29 octobre 2020;
- Organisation du premier entretien avec les candidats par visioconférence le 12 novembre 2020;
- Remise de la seconde offre des candidats aux Collectivités le 19 novembre 2020 ;
- Organisation du second entretien avec les candidats en présentiel en Mairie d'Antibes Juan-Les-Pins le 23 novembre 2020;
- Remise de l'offre finale des candidats aux Collectivités le 26 novembre 2020 ;
- Courrier de clôture des négociations, le 3 décembre 2020;
- Conseil municipal de la Ville de Vallauris Golfe-Juan
- Conseil municipal de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, le 18 décembre 2020 ;
- Conseil communautaire de la CASA, le 21 décembre 2020.



LOI ELAN - art.81 (23/11/2018): OBLIGATION DE REGROUPEMENT

Un des dispositifs majeurs de la Loi ELAN porte sur la restructuration des organismes de logement social consistant à instaurer l'« obligation pour un organisme de logement locatif social n'atteignant pas une taille qui lui permette d'assurer l'ensemble des fonctions stratégiques de manière autonome, de rejoindre un groupe ».

Les organismes de logement social (OLS) concernés par l'obligation de regroupement sont d'une part, les organismes HLM (OPH et ESH), les coopératives d'habitations à loyer modéré (Coop HLM), les fondations d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux (SEM agréées logement social). Les OLS de moins de 12 000 logements ont jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour atteindre ledit seuil ou se regrouper.

Les enjeux sont la consolidation du secteur HLM par :

- la mutualisation des ressources pour une meilleure utilisation des aides publiques ;
- la mutualisation des risques d'exploitation et le renforcement de la solidarité financière ;
- la diminution des coûts de gestion et la mutualisation des compétences.

CONTENU DU PACTE ENGAGEANT

Ce Pacte Engageant pour la Solidarité Urbaine et le Logement Social se veut une réponse originale et innovante à la crise du logement sur le littoral méditerranéen, par lequel Collectivités et bailleur contractualisent des objectifs sociaux de long terme, s'inscrivant ainsi pleinement dans le cadre des politiques publiques de l'Habitat.

Face au défi de la crise de l'habitat, les Communes d'Antibes et de Vallauris ainsi que la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis ont souhaité répondre aux attentes de leurs concitoyens en matière de logement social et, simultanément, aux exigences de la Loi Elan qui porte sur la restructuration du secteur hlm.

Situées au cœur de zones tendues, les Collectivités ont voulu se doter d'un outil puissant à travers ce Pacte Engageant pour la Solidarité Urbaine et le Logement Social avec la société Erilia pour les dix prochaines années. C'est un partenariat de long terme dont l'objectif est la résolution de la crise du logement sur leur territoire.

Ce Pacte Engageant oblige les partenaires à poursuivre et amplifier leurs efforts en matière de construction et de développement durable.

À ce titre, il prévoit la construction de **2 700 logements neufs sous dix ans**, soit plus de la moitié des logements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi SRU.

L'autre but poursuivi par les collectivités est le service rendu aux 2 000 familles locataires de la SAH avec 441 logements prévus en réhabilitation. L'ensemble des logements énergivores seront résorbés sous trois ans.

Au total, ce sont près de **500 millions d'euros sur 10 ans** qui seront investis sur le territoire de la CASA, au service du bien être des locataires, des habitants et de la prospérité des entreprises.

En contrepartie, les Collectivités s'engagent à soutenir financièrement la politique d'investissement d'Erilia tant en matière de construction neuve qu'en réhabilitation.

Erilia est un acteur reconnu du territoire de la Région Sud. Bailleur social historique des Alpes-Maritimes, présente à travers une agence de près de 40 personnes, dont une équipe antiboise de 8 personnes chargées du développement, Erilia s'engage auprès des collectivités quant à la réalisation de leur ambitieux « PLH 3 ».

ZOOM SUR LES ENGAGEMENTS

L'EFFORT DE CONSTRUCTION

Erilia développera:

- 2 108 logements locatifs sociaux
- 485 logements en accession sociale à la propriété éligible Loi SRU dans le territoire de la CASA
- 120 logements en accession encadrée labélisée CASA

Ce fort développement permettra à la collectivité d'assurer la dynamique nécessaire pour se rapprocher des enjeux des 25% de LLS conformément à la Loi SRU.

L'OFS et BRS

Erilia s'engage à produire 20 logements en Bail Réel Solidaire chaque année (offre nouvelle).

LES RÉSIDENCES SPÉCIFIQUES

Erilia produira:

- 1 résidence pour étudiants et jeunes actifs
- 3 résidences pour personnes âgées en LLS et LLI.

LES LOGEMENTS INTERMEDIAIRES

Erilia réalisera, a minima, 35 logements intermédiaires par an.

LA RÉNOVATION DES CENTRES-ANCIENS ET DES CENTRES-BOURGS

35 logements chaque année en rénovation du centre-ancien et particulièrement à Vallauris

L'EFFORT DE RÉHABILITATION DURABLE

Erilia réhabilitera **441 logements** et s'engage à l'**éradication de tous les logements énergivores** (F et G) d'ici 2024. Labellisation des opérations de réhabilitation : **Bâtiments Durables Méditerranéens.**

LA VENTE HLM

- 10 ventes annuelles sont programmées, dans la continuité de la CUS
- La gestion de syndic sera assurée par Erilia Syndic
 La marge financière issue de la vente HLM sera naturellement réinvestie dans le développement du territoire.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Erilia s'engage à dédier une CALEOL au territoire de la CASA avec une représentativité des 3 collectivités. La CALEOL se tiendra sur le territoire de la CASA. Les attributions de logements sont réalisées dans la plus grande transparence et avec le souci de trouver, pour chaque demandeur, le logement le plus adéquat et de veiller à la mixité sociale.

LE COMITE STRATÉGIQUE PATRIMONIAL

Les partenaires s'engagent à constituer un **Comité Stratégique Patrimonial** dont la mission sera d'assurer le contrôle et la bonne exécution du pacte engageant.

LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES EMPLOIS DE SAH

Erilia s'engage au maintien de tous les contrats de travail existants.

LE CONCOURS APPORTÉ PAR LES COLLECTIVITÉS

Les Collectivités s'engagent à apporter une contribution à l'acquéreur pour que celui-ci réalise son engagement. Cet engagement se traduira par, d'une part, une garantie d'emprunt apportée par la CASA pour les projets de l'acquéreur qui se situeront sur son territoire, et, d'autre part, par un apport de financement en subventions dans le cadre du programme issu du pacte engageant.

INFOS CLÉS

Calendrier prévisionnel:

- 22/12/2020 : cession du 1^{er} bloc d'actions (32,80% du capital) + signature du Pacte Engageant pour la Solidarité Urbaine et le Logement Social + pacte d'actionnaires de contrôle conjoint
- 31/03/2021 (au plus tard) : absorption par voie de fusion de Sophia Antipolis Habitat par Erilia

Chiffres clés:

- 21 534 actions des 3 collectivités cédées à Erilia, soit 82,77% de SAH
- 109 M€ investis par Erilia
- 1 723 logements appartenant à Sophia Antipolis Habitat
- 500 M€ de travaux pour la construction de logements neufs sur 10 ans par Erilia
- 33 M€ de subventions des collectivités pour soutenir le programme d'investissement d'Erilia tant en matière de construction neuve que de réhabilitation
- 2 700 logements neufs sous dix ans construits dans le territoire de la CASA
- 19 collaborateurs intégrés à la structure Erilia

ERILIA

ENRACINEE DANS LE TERRITOIRE

ERILIA DANS LES TERRITOIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Erilia gère aujourd'hui **2 428 logements**, soit 2 032 logements sociaux familiaux et 396 chambres ou studios pour étudiants, personnes âgées, personnes handicapées et personnes vulnérables dans 7 communes de la **communauté d'agglomération Sophia Antipolis**.

Implantée depuis 1961 à Antibes avec la résidence « Les Logis de Saint Claude », Erilia a toujours eu un lien fort avec cette ville.

Pierre Merli (Maire d'Antibes entre 1971 et 1995) a été administrateur et président de Logis Coopératif, la coopérative de **Provence Logis** (dénomination d'Erilia avant 2002).

Erilia gère aujourd'hui dans cette commune, 914 logements locatifs sociaux et intermédiaires ainsi que des résidences pour étudiants et personnes âgées, répondant ainsi à la diversité des publics. Dans le cadre de la vente HLM, Erilia a également mis en vente une résidence (Les Bleuets) et favorise ainsi le parcours résidentiel.

Dans les années 80, Erilia a répondu à la demande de logements induite par la plus importante technopole d'Europe « Sophia Antipolis » et a ainsi développé des programmes immobiliers à **Valbonne.**

En 2005, l'Etat a sollicité Erilia pour reprendre deux patrimoines à Vallauris, nécessitant un renfort d'entretien et une gestion de proximité adaptée : « Le Fournas » dans le centre-ville puis la cité de « La Zaïne », rachetée à la société d'économie mixte de la ville, SEMIVAL, et devenue depuis la Résidence « Les Hauts de Vallauris », unique Quartier de Politique de la Ville (QPV) de la CASA. Erilia a réévalué le projet de démolition et entamé un plan de réhabilitation important aux fonds propres élevés. Cette action a permis de stabiliser cette importante résidence, de participer à l'apaisement du site grâce à la création d'une antenne de gestion en pied d'immeubles.

Ces dernières années, forte des réponses qu'elle avait pu apporter à ses partenaires historiques, Erilia a développé une offre de logements dans de nouvelles communes : Villeneuve-Loubet, Châteauneuf-Grasse, Le Rouret ou encore Roquefort-les-Pins notamment avec une offre mixte : logements locatifs familiaux, PSLA et accession sociale à la propriété ; répondant ainsi à la nécessité d'offrir un parcours résidentiel aux habitants de l'agglomération.

Au cours de ces 60 dernières années, Erilia a démontré sa capacité à faire évoluer son offre pour répondre aux enjeux de ses partenaires de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et aux évolutions des besoins des populations ; le tout en cohérence avec les perspectives incluses dans les PLH successifs.

Erilia se positionne comme un ensemblier social en capacité d'accompagner le parcours résidentiel de ses clients et d'apporter des solutions d'aménagement intégrées, notamment par la création de partenariats.

ERILIA DANS LES ALPES MARITIMES

Implantée depuis les années 60 dans les **Alpes Maritimes**, Erilia est la première ESH en nombre de logements : 9 648 et en personnel de terrain : 80 collaborateurs.

Elle dispose de 2 agences et de 2 antennes de proximité dans le département :

- Une agence à Nice pour la gestion de la zone des Alpes Maritimes Est
- Une autre à Antibes pour l'Ouest du département
- Deux antennes de gestion situées dans les QPV à Nice et Vallauris.

Elle est présente dans 31 communes du département.

QUESTIONS À

FRÉDÉRIC LAVERGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ERIL.

Erilia est un acteur historique du logement social à Antibes et plus généralement dans les Alpes Maritimes. Pouvez-vous nous donner quelques chiffres clés ?

Frédéric Lavergne: Erilia est implantée depuis 1961 à Antibes avec les Logis de Saint-Claude. La CASA est un territoire dans lequel notre entreprise s'est fortement développée en 60 ans pour répondre à la demande toujours plus importante de logements sociaux au cœur de ce bassin d'emplois extrêmement dynamique et de renommée européenne. Sur le territoire de la CASA, nous gérons près de 2 500 logements.

En 2015, nous avons décidé de scinder notre agence de Nice en 2 entités chacune implantée à proximité des patrimoines à gérer. Nous avons inauguré le 21 décembre 2018, notre agence Erilia Antibes, située Avenue Jules Grec, qui gère actuellement 5 000 logements. Nous



©Anne Van Der Stegen

disposons aussi d'une antenne de gestion située au pied de notre résidence « Les Hauts de Vallauris » et ce depuis son rachat à la SEMIVAL en 2005.

Nous sommes donc d'autant plus heureux de répondre aux enjeux de la politique de l'habitat de la CASA avec l'intégration des 1 700 logements de Sophia Antipolis Habitat, que nous connaissons parfaitement ce territoire.

Concernant les Alpes-Maritimes dans leur globalité ; Erilia c'est aujourd'hui 80 collaborateurs et 9 645 logements gérés.

Que pensez-vous pouvoir apporter à la CASA avec ce rapprochement ?

Frédéric Lavergne: Erilia est un partenaire historique de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de plusieurs de ses communes. Nous affirmons avec cet engagement notre capacité à poursuivre cette collaboration au bénéfice des habitants et des territoires de cet EPCI dynamique à tous égards.

Notre développement actuel et nos fondamentaux de gestion solides le démontrent ; nous sommes en capacité d'accompagner la stratégie d'habitat de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en matière de :

- production de logements sociaux de haute qualité,
- accession sociale à la propriété,
- rénovation du parc existant,
- gestion locative,
- attribution de logements et de maintien de la mixité sociale dans la plus grande transparence.

Pour se faire, nous engageons des moyens techniques, financiers et d'expertises importants.

Quels sont les enjeux du Pacte engageant pour la Solidarité Urbaine et le Logement Social ?

Frédéric Lavergne: Nous nous engageons de manière forte pour répondre au défi de la crise de l'habitat et de ses enjeux. Le territoire de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis est au cœur des problématiques connues dans les territoires tendus : proposer une offre de solutions d'habiter à une large clientèle, des plus démunis aux classes moyennes actives.

Notre pacte engageant pour la solidarité urbaine et le logement social entend répondre à ces questions avec une production de logements neufs très dynamique sur 10 ans (+ 2 700 logements).

Nous nous positionnons en tant qu'ensemblier social capable à la fois de produire du logement neuf locatif social mais aussi de participer au renouveau des centres-bourgs par leur rénovation et leur animation, d'entretenir de façon pro-active notre patrimoine et d'apporter ainsi à nos clients locataires une qualité de vie optimale en y associant des services adaptés à leurs besoins. Nous avons par ailleurs créé en juin 2020 avec les Caisses d'Epargne CEPAC et Côte d'Azur une Foncière de Logements Intermédiaires dénommée VILIA. Elle a vocation à proposer une offre adaptée aux classes moyennes actives qui attendent de trouver un logement accessible (-15% par rapport aux loyers du marché privé), à proximité de leur lieu de travail et de toutes les commodités.

Nous déployons également de nouveaux outils pour adapter notre offre au coût du foncier en zones tendues. Le BRS (Bail Réel Solidaire) en est un exemple. Il apporte une solution supplémentaire aux objectifs de la Loi SRU.

Nous nous engageons sur le long terme. Nos logements ont de l'impact, nous le démontrerons par nos actions.

Pourquoi avoir opté pour la fusion absorption alors que l'Appel à Manifestation d'intérêt permettait d'acquérir la quasi-totalité du capital de SAH ?

Frédéric Lavergne: Nous avons souhaité dans notre réponse proposer la meilleure solution juridique pour répondre à la fois aux contraintes de la Loi Elan et aux conditions optimales pour assurer sur le long terme les engagements pris dans le pacte. La fusion absorption est de loin la meilleure stratégie.

Comment pensez-vous gérer votre présence sur le territoire ? Vous avez déjà une agence à Antibes et une autre à Nice ? N'y a-t-il pas un doublon ?

Frédéric Lavergne: Nous connaissons parfaitement nos partenaires du territoire. Nous allons nous donner le temps de faire connaissance. Je rendrai d'ailleurs visite aux collaborateurs de Sophia Antipolis Habitat le 5 janvier prochain. Nous allons nous donner les 3 prochains mois, jusqu'à la fusion effective, pour travailler ensemble et nous organiser pour remplir notre engagement: se doter d'un outil puissant pour réaliser l'ambition programme local de l'habitat au service du territoire et de ses habitants.

À PROPOS D'ERILIA

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Acteur majeur du pôle immobilier social des Caisses d'Epargne, Erilia gère et entretient un patrimoine de plus de 61 000 logements en France. Très attachée à notre mission d'intérêt général, nous œuvrons pour construire un habitat de qualité qui répond aux besoins de tous. Grâce à notre réseau de 17 agences et 9 antennes, nous nous positionnons au plus près des habitants et des territoires. Notre constance dans l'engagement notamment auprès des collectivités locales nous a permis de devenir un partenaire fiable et reconnu des territoires (présence dans 7 régions, 37 départements, 121 EPCI et 304 communes).

>Plus d'information sur www.erilia.fr

ERILIA EN QUELQUES CHIFFRES

- o 1 ESH à compétence nationale dont le Siège Social est à Marseille
- o 61 208 logements (dont 4 070 hébergements en foyer)
- 889 collaborateurs dont 613 au plus près de nos habitants et des territoires
- o Près de 125 000 personnes logées
- Taux de satisfaction des locataires : 83%
- Chiffre d'affaires : 392,5 M€ dont 316,4 M€ de loyers quittancés
- o Résultat net : 32,6 M€o Autofinancement : 25.5 M€
- o 232,97 M€ investis dans la construction et les acquisitions
- o 50,6 M€ engagés pour la réhabilitation du patrimoine
- o 54 M€ consacrés à des travaux de maintenance
- 0,72% taux de vacance commerciale
- 6.44% taux de rotation
- 5.78% taux de dette locative
- o 98,92% taux de recouvrement

ERILIA, SOCIETÉ DU GROUPE HABITAT EN REGION

Nous appartenons au Groupe Habitat en Région, 2^{ème} opérateur privé national en France, avec 21 entreprises représentant près de 222 000 logements et plus de 3 100 collaborateurs, le Groupe Habitat en Région ambitionne de réinventer le logement social en proposant une alternative innovante et engagée et en replaçant l'habitant au cœur de tout.

> Plus d'information sur www.habitat-en-region.fr

CONTACTS PRESSE

Nathalie Calise T. 04 91 18 96 70. Portable: 06 81 79 17 69

Mail: nathalie.calise@erilia.fr

Sandra Galland - T. 04 91 18 97 07. Portable : 06 42 19 86 11

Mail: sandra.galland@erilia.fr



Société Anonyme d'HLM agréée par Arrêté Ministériel du 10.12.1958, renouvelé le 13.12.2005

R.C.S Marseille B 058 811 670 au capital de 4 454 775 €

72 bis Rue Perrin Solliers 13006 Marseille

WWW.ERILIA.FR



